

Département du Loiret  
Arrondissement de Montargis  
Canton de Lorris

Commune de  
Noyers



☎ 02 38 92 40 72

# **DECISION DU MAIRE N° 03/2025**

**PORTANT SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION  
POUR DES TRAVAUX D'EXTENSION DU COLUMBARIUM  
DU NOUVEAU CIMETIÈRE  
DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET D'INTÉRÊT COMMUNAL  
2025 – VOLET 3  
(Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal)**

9 rue de la Mairie – 45260 NOYERS  
Tél : 02.38.92.40.72  
E.Mail : mairie@noyers45.fr

**Le Maire** de la commune de Noyers,

En vertu de la délégation de pouvoir au Maire qui lui a été conférée par la délibération N° 44-2020 du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2020 (conformément à l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales),

Considérant que le Conseil Municipal de Noyers envisage d'entreprendre des travaux pour l'extension du columbarium du nouveau cimetière et considérant la possibilité de bénéficier d'une subvention dans le cadre de l'appel à projet d'intérêt communal 2025 – Volet 3.

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1 :**

Il est adopté le projet suivant : « Extension du columbarium à Noyers (45260) pour un coût global estimé à : 5 900 € H.T ».

### **ARTICLE 2 :**

Le plan de financement envisagé est le suivant :

	<b>Base de calcul</b>	<b>%</b>	<b>Montant H.T</b>
<b>Département du Loiret (volet 3)</b>	5 900 €	50 %	2 950,00 €
<b>Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais</b>	5 900 €	30 %	1 770,00 €
<b>Autofinancement</b>	5 900 €	20 %	1 180,00 €
<b>TOTAL H.T.....</b>		<b>100 %</b>	<b>5 900,00 €</b>

### **ARTICLE 3 :**

Une demande de subvention au titre de l'Appel à projet d'intérêt communal 2025 - Volet 3 (F.D.A.E.C.) est demandée à hauteur de 50 % du montant total H.T. des travaux, soit un montant sollicité : 2 950,00 € H.T.

Envoyé en préfecture le 15/01/2025

Reçu en préfecture le 15/01/2025

Publié le

ID : 045-214502304-20250110-DM032025-AU



**ARTICLE 4 :**

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

**ARTICLE 5 :**

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet du Loiret.

Fait à Noyers, le 10/01/2025.

Le Maire – Marie-Annick MARCEAUX

